

SECTEUR DE FORMATION 05 – BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

**TECHNIQUES DU MEUBLE ET D'ÉBÉNISTERIE
(DEC 233.B0)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation interordres	3
Techniques du meuble et d'ébénisterie et Ébénisterie.....	5
Ébénisterie et Techniques du meuble et d'ébénisterie.....	7

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques du meuble et d'ébénisterie* (DEC 233.B0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Techniques du meuble et d'ébénisterie* (DEC 233.B0) présente des compétences communes avec le programme d'études suivant :

- Ébénisterie (DEP 5352).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés sous la rubrique : Tableaux d'harmonisation interordres.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation interordres

Programme de provenance : Techniques du meuble et d'ébénisterie
2002

Programme de destination : Ébénisterie
2016

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques du meuble et d'ébénisterie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Ébénisterie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques du meuble et d'ébénisterie 2002 DEC – 233.BO voie de spécialisation A – Production sérielle 24 compétences, 2 010 heures voie de spécialisation B – Menuiserie architecturale 26 compétences, 1 950 heures		Ébénisterie 2016 DEP – 5352 21 compétences, 1 650 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01W9	Dessiner un produit	273395	Réaliser des dessins techniques
01W5	Exploiter le potentiel des outils et de la machinerie de base	273358	Préparer les pièces d'un meuble à fabriquer
et			
01WE	Exploiter le potentiel de la machinerie pour les meubles en bois massif		
et			
01WF	Exploiter le potentiel de la machinerie pour les meubles et les armoires en panneaux		
01WK	Estimer les coûts pour une production en série	273332	Effectuer les relevés de mesures et les calculs nécessaires à la fabrication
01WM	Élaborer un dossier de production	273432	Planifier la fabrication d'un produit
01WP	Contribuer au développement de produits	273494	Contribuer au développement d'un produit
01WR	Fabriquer un meuble à bâti	273406	Fabriquer un meuble droit en bois massif

01WT	Effectuer des travaux de placage	273412	Plaquer des matériaux
01WU	Fabriquer un meuble contemporain	273426	Fabriquer un meuble en panneaux
01WV	Interpréter des plans et des devis	273325	Interpréter des plans
0074	Fabriquer des éléments architecturaux	273488	Procéder à la fabrication et à l'installation de produits architecturaux
0075	Effectuer la conception technique de meubles	273494	Contribuer au développement d'un produit
01WW	Effectuer la conception et la fabrication de gabarits	273372	Fabriquer des gabarits
01WX	Fabriquer un prototype pour une production de petite série	273448	Procéder à la fabrication d'un mobilier commercial, industriel ou institutionnel
01WZ	Coordonner un projet de fabrication sur mesure	273494 et 273504	Contribuer au développement d'un produit Fournir du soutien technique pour un projet de fabrication

Programme de provenance : Ébénisterie
2016

Programme de destination : Techniques du meuble et d'ébénisterie
2002

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Ébénisterie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques du meuble et d'ébénisterie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Ébénisterie 2016 DEP – 5352 21 compétences, 1 650 heures		Techniques du meuble et d'ébénisterie 2002 DEC – 233.BO voie de spécialisation A – Production sérielle 24 compétences, 2 010 heures voie de spécialisation B – Menuiserie architecturale 26 compétences, 1 950 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
273358	Préparer les pièces d'un meuble à fabriquer	01W5	Exploiter le potentiel des outils et de la machinerie de base
et		et	
273368	Assembler des meubles	01WE	Exploiter le potentiel de la machinerie pour les meubles en bois massif
		et	
		01WF	Exploiter le potentiel de la machinerie pour les meubles et les armoires en panneaux
273406	Fabriquer un meuble droit en bois massif	01WR	Fabriquer un meuble à bâti
273412	Plaquer des matériaux	01WT	Effectuer des travaux de placage
273426	Fabriquer un meuble en panneaux	01WU	Fabriquer un meuble contemporain
273325	Interpréter des plans	01WV	Interpréter des plans et des devis
et			
273432	Planifier la fabrication d'un produit		
273488	Procéder à la fabrication et à l'installation de produits architecturaux	0074	Fabriquer des éléments architecturaux
273372	Fabriquer des gabarits	01WW	Effectuer la conception et la fabrication de gabarits

273448	Procéder à la fabrication d'un mobilier commercial, industriel ou institutionnel	01WX	Fabriquer un prototype pour une production de petite série
	et		
273504	Fournir du soutien technique pour un projet de fabrication		
